

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 janvier 2021

Etaient présents : MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE BOUTILLON-DUFLOT LAGREZE GUYONDET
LECOMPTE HUDRY BADRE MAKHLOUF LABRUNIE LAFONT AUBERTIN

Absent(e)(s) excusé(es)s :

M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT

MMES DE SAEVER GERVIER CRETTON

M. FERNANDEZ

Absente : Mme FAVRE

ORDRE DU JOUR

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation des comptes rendus du 25 novembre 2020 et du 1^{er} décembre 2020

2°) Intervention du Maire

- a) Informations du bureau exécutif
- b) Réponse aux questions orales
- c) Compte-rendu des décisions prises par délégation

3°) Administration générale :

- a) **Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé le 3/11/2020**
- b) **Délégations consenties au Maire – complément à apporter à la délibération du 3 juin 2020**
- c) **Assurance pour la protection des élus locaux**
- d) **Abonnement à la fibre optique pour le Centre de Loisirs**
- e) **Bon d'achat pour remerciement**

4°) Finances et Informatique

- a) État des factures
- b) Compte-rendu de commission/informations diverses
- c) **Approbation du marché accord-cadre pour les travaux de voirie**

5°) Urbanisme :

- a) Dossiers vus en commission
- b) Dossiers acceptés depuis le 3 novembre
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** (voir note explicative)

6°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Compte-rendu de commission/informations diverses

7°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Compte-rendu de commission/conseil d'école/informations diverses

8°) Commission CLAC

- a) Compte-rendu de commission/informations diverses

9°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

10°) Ecologie – Economie

- a) Compte-rendu de commission/informations diverses

11°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 17/12/2020
- b) **Modification des statuts pour la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid »**
- c) Compte rendu des différentes commissions

12°) Questions/informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

1°) Ouverture de la séance

- a) Après avoir vérifié le quorum (13 conseillers présents), Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance. Annick GROSROYAT se propose et est désignée.
- b) Approbation des comptes rendus des 25 novembre 2020 et 1^{er} décembre 2020 : les comptes rendus n'appellent aucune remarque, ils sont approuvés à l'unanimité.

2°) Intervention du Maire

- a) Informations du bureau exécutif : Monsieur le Maire communique les points abordés en bureau exécutif.
- b) Réponse aux questions orales : pas de questions.
- c) Compte-rendu des décisions prises par délégation : Monsieur le Maire informe que :
 - 3 PC ont été achetés pour le secrétariat ainsi que 3 écrans.
 - La proposition de Berger Levraut pour sauvegarde et enregistrement des données a été signée.

3°) Administration générale :

- a) **Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé le 3/11/2020** : Conformément aux recommandations du Sous-Préfet, en date du 2 décembre 2020, suite à l'examen du règlement intérieur du conseil municipal, approuvé par délibération en date du 3 novembre 2020, il est proposé d'apporter deux modifications de rédaction, au 6^{ème} alinéa de l'article 1, et 5^{ème} alinéa de l'article 2. Ces modifications telles que proposées, sont acceptées à l'unanimité.
- b) **Délégations consenties au Maire – complément à apporter à la délibération du 3 juin 2020 n°D2020_011** : Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il y a lieu d'apporter un complément d'information à la précédente délibération en ajoutant l'alinéa 27 ci-après :
« Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ». Cet ajout est accepté à l'unanimité.
- c) **Contrat d'assurance pour les élus locaux** : Monsieur le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal et en application de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/7/1983 et des articles L2123-34 et L2123-35 du CGCT, portant droits et obligations des fonctionnaires, l'administration est tenue d'assurer la protection de ses agents ainsi que celle des élus. Vu la loi 2019-1461 du 27/12/2019 et notamment l'article 104, la commune est tenue de souscrire auprès d'une assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus. Cette garantie « protection fonctionnelle » s'applique au maire et aux élus municipaux. Il informe qu'une compensation est versée aux communes annuellement par l'Etat. Le contrat proposé par SMACL ASSURANCES s'élève à 263€ par an. Le Conseil accepte à l'unanimité le contrat proposé.
- d) **Abonnement à la fibre optique pour le Centre de Loisirs** : Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de souscrire à un forfait Fibre Optique pour le nouveau Centre de Loisirs. L'opérateur K'NET (déjà prestataire pour la mairie, l'Espace de Vaise et l'école, propose un abonnement mensuel de 64€ H.T. comprenant la location de la box. Des frais d'installation d'un montant de 414€ sont également à régler. Le conseil accepte à l'unanimité.
- e) **Bon d'achat pour remerciement** : Monsieur le Maire propose qu'un bon d'achat de 100€ chez Sport2000 soit offert à la personne qui a mis en place le montage vidéo pour la diffusion des vœux sur Internet, en remerciement. Le conseil accepte à l'unanimité.

4°) Finances et Informatique :

- a) État des factures : la liste n'appelle aucune remarque.
- b) Compte-rendu de commission/informations diverses :
 - Caroline BOUTILLON-DUFLOT rappelle que 2 réunions de commission Finances sont prévues, les 1^{er} février et 1^{er} mars en espérant que les conditions liées à la crise sanitaire actuelle le permettent.
 - Elle informe également qu'elle a participé à la commission Finances de l'Agglo et que la Vice-Présidente a proposé, accompagnée de la responsable du service, de venir expliquer les finances communautaires aux conseils municipaux. Elle rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu des codes de la CAPG pour l'extranet des élus, afin qu'ils puissent consulter les différents documents communautaires pouvant les intéresser.

- Elle explique que les relations entre la commune et la société MBI sont devenues très tendues et ont fait l'objet de courrier recommandé. En conclusion, la société MBI ne souhaite plus travailler avec la commune. En ce qui concerne le renouvellement du parc informatique, concernant tout le matériel qui est encore sous contrat avec MBI, elle souhaite organiser une réunion pour l'établissement du cahier des charges qui permettra la mise en concurrence.
En attendant, il était nécessaire de changer les 3 PC du secrétariat pour lesquels le contrat de location était échu. En conséquence, suite à la consultation de 3 sociétés pour le changement de ces 3 PC, c'est l'offre de TILT INFORMATIQUE qui a été retenue pour ses propositions correspondant tout à fait à ce qui était souhaité et ses tarifs.

c) **Approbation du marché accord-cadre pour les travaux de voirie** : Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres à la concurrence avait été lancé le 27 novembre dernier, pour des travaux de voirie à exécuter tout au long de l'année. Le marché ne doit pas dépasser un montant maximum de travaux de 300'000€ H.T. par an, il est conclu pour l'année 2021, reconductible par période d'un an sur ordre de service de la commune, sans toutefois excéder 4 ans, soit jusqu'au 28 février 2024. L'analyse des offres reçues a permis de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE. Le Conseil accepte à l'unanimité d'attribuer le marché accord-cadre à l'entreprise EIFFAGE.

5°) **Urbanisme** :

a) Dossiers vus en commission du 17/12

- **Déclarations préalables**

- M. LOUKILI A., Rte de Chenaz, pour une piscine = avis favorable
- M. JAMBET G., Rue des Alpes, pour l'extension du balcon = avis favorable
- Mme MARIE I., Impasse de la Rogeraie, pour une pergola bioclimatique = avis favorable
- M. FOUILLOUX JP., Rue des Plantages, pour la fermeture des hangars = avis favorable
- M. COGNE S., Vie des Tauques, pour aménagement de places de parking et remplacement des dalles par des pavés de rue = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le 1^{er} décembre

- **Permis de construire**

- M. SPANO M., Vie des Tauques, pour une maison individuelle

- **Déclarations préalables**

- M. LOUKILI A., Route de Chenaz, pour une piscine
- Mme DUMONT A., Rue du Vieux Bourg, pour 2 velux
- M. JAMBET G., Rue des Alpes, pour l'extension du balcon
- M. FOUILLOUX JP., Rue des Plantages, pour la fermeture des hangars par des portes basculantes

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : Sept déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

6°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

a) Compte-rendu de commission/Informations diverses : pas de remarques particulières.

7°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

a) Compte-rendu de commission/conseil école/Informations diverses : Le nouveau centre de loisirs fonctionne depuis le 4 janvier 2021. Le personnel comme les enfants sont ravis.

8°) **Commission CLAC**

a) Compte-rendu de commission/Informations diverses : Annick GROSROYAT remercie les conseillers pour la distribution du Signal. Elle remarque que la vidéo des vœux a recueilli peu de vues.

9°) **Affaires sociales et CCAS**

a) Informations diverses : pas de remarques particulières.

10°) **Ecologie – Economie**

a) Compte-rendu de commission/Informations diverses : pas de remarques particulières.

11°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 17/12/2020 : le compte-rendu succinct a été transmis aux conseillers.
- b) **Modification des statuts pour la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid »** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aux termes de sa délibération n° 2020.00193 du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de modifier à l'article III, 11 de ses statuts, au titre des politiques environnementales, la compétence facultative en matière de « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid ». La rédaction actuelle a pour effet que la communauté d'agglomération est exclusivement compétente pour décider de la création et pour exploiter un réseau public de chaleur et de froid, à l'exclusion de ses communes membres. Or, pour que les communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex puissent retrouver une capacité juridique d'intervention en la matière, la rédaction de la compétence communautaire a été modifiée, afin d'introduire une notion d'intérêt communautaire, qui permettra d'établir une ligne de partage stable et objective entre les réseaux publics de chaleur ou de froid relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et ceux relevant de la compétence des communes. Le Conseil accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la CAPG, telle que proposée.
- c) Compte rendu des différentes commissions :
 - FinancesChristian MAKHLOUF informe qu'il s'est rendu à une réunion du SIEA.

Départ de M. BADRE, il est 20h.

12°) Questions/informations diverses

- Caroline BOUTILLON-DUFLOT demande quand est prévu le changement des candélabres de la Rue des Pommeries.
- Bernard LAGREZE regrette qu'il n'y ait pas eu de décoration lumineuse au niveau du rond-point ; Annick GROSROYAT précise qu'il n'y a plus d'électricité au rond-point depuis les travaux du BHNS.
- Gilberte AUBERTIN revient sur la possibilité soit d'éteindre l'éclairage public la nuit, soit de faire installer des détecteurs ou éventuellement des variateurs.
- Bernard LAGREZE demande où en est l'aménagement du passage souterrain sous la RD1005. M. le Maire de répondre que ce sujet est très compliqué à envisager.
- Annick GROSROYAT revient sur la fermeture du Chemin de Beule les dimanches.
- Caroline BOUTILLON-DUFLOT revient sur l'horaire des conseils municipaux. M. le Maire souhaite que 19h reste l'horaire des séances tant que la crise sanitaire perdure.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 2 février 2021 à 19h, salle des associations.

Le Maire clôt les débats et remercie les conseillers. Il lève la séance à 20h30.